



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE
TRAITEMENT DES EAUX USEES
DE LA REGION DE SACY-LE-GRAND**

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL DU 20 JUILLET 2020

Le lundi vingt juillet deux mil vingt à dix-neuf heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sacy-Le-Grand.

I - INSTALLATION DU CONSEIL SYNDICAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick CAPIAUX, Président sortant, qui procède à l'appel des délégués communaux et intercommunaux nouvellement élus :

- Pour la Communauté de Communes du Pays du Clermontois :

Titulaires : Monsieur Michel RUBE, présent
Madame Hélène DUFRANNE, présente
Monsieur Philippe HESSE, présent
Suppléant : Monsieur Joseph DUMAS, présent

- Pour la Communauté de Communes du Liancourtois (Vallée Dorée) :

Titulaires : Monsieur Jean-François CROISILLE, présent
Monsieur Philippe LEPORI, présent
Monsieur Michel BOULANGER, absent
Suppléant : Monsieur Gérard LAFITTE, absent

- Pour la commune de SACY-LE-GRAND :

Titulaires : Monsieur Patrick CAPIAUX, présent
Monsieur Sylvain CHARBONNELLE, présent
Madame Delphine STURARO, présente
Suppléante : Madame Muriel PERRAS JUPIN, présente

Monsieur Patrick CAPIAUX fait une présentation des actions du Syndicat

II - ELECTION DU PRESIDENT

Sous la présidence de Monsieur Michel RUBE, doyen d'âge, il a ensuite été procédé à l'élection du Président.

Monsieur Sylvain CHARBONNELLE ayant obtenu 8 voix POUR sur 8 votants a été proclamé **président** et immédiatement installé.

III - ELECTION DES 2 VICE-PRESIDENTS

Sous la Présidence de Monsieur Sylvain CHARBONNELLE il a ensuite été procédé, conformément aux statuts du syndicat, à l'élection de 2 vice-présidents.

Monsieur Michel RUBE et **Monsieur Jean-François CROISILLE** ayant obtenu chacun 8 voix POUR sur 8 votants ont été proclamés **vice-présidents** et immédiatement installés.

IV – INDEMNITE AU PRESIDENT

- Le Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que le code susvisé fixe un taux maximum et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux de l'indemnité allouée au Président ;

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

Article 1 : de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif de la fonction de président dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, au taux suivant :

(Taux retenu en pourcentage de l'indice terminal de la fonction publique territoriale, conformément au barème fixé par le code général des collectivités territoriales) :

- Président : 6,00 %.

Article 2 : Que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6531 du budget syndical.

V - BUDGET PRIMITIF 2020 :

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 du Syndicat Mixte de la Collecte et de Traitement qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

INVESTISSEMENT :	Dépenses :	193 853,17 €
	Recettes :	193 853,17 €

EXPLOITATION :	Dépenses :	108 281,08 €
	Recettes :	108 281,08 €

VI - REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE SACY-LE-GRAND

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de verser à la commune de Sacy-le-Grand au titre de l'année 2020, une somme de 610,00 € qui correspond au remboursement de frais divers de secrétariat (fournitures administratives, frais d'affranchissement, etc...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.